



SNUipp 05

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92.53.45.28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

L'école haut-alpine

Sommaire

Edito	p. 1
Audience IA	p. 2
Pétition ISSR	p. 3
Samedis matins	p. 4
Bulletin d'adhésion	p. 5
Pétition « du temps... »	p. 7
Actus	p. 8

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le vendredi 14 décembre 2007

Bonnes fêtes de fin d'année !



Ce bulletin est le dernier envoyé à toute la profession. Dès janvier, il ne sera plus envoyé qu'aux syndiqués et aux écoles.

Le SNUipp vient de faire sa lettre au Père Noël. Même si on ne devrait pas le dire, il lui a demandé plein de nouveaux adhérents.

Pensez à vous syndiquer ou resyndiquer, il n'est jamais trop tard !

Edito

Incohérence ?

Les Ministres de la Fonction Publique et de l'Éducation Nationale ont lancé plusieurs chantiers de réflexions sur la fonction publique, les statuts des fonctionnaires pour le premier et sur le métier d'enseignant pour le deuxième. A noter que la commission Pochard doit éditer un livre vert faisant le bilan de toutes les auditions qu'elle aura organisées et plus tard dans l'année un livre blanc regroupant des préconisations pour l'école. Dans le même temps Xavier Darcos a rendu publiques ses 23 propositions pour l'école alors même qu'il a lancé une concertation sur la prise en charge des élèves en difficulté scolaire (libération du samedi matin) et sur l'école maternelle. Nos Ministres lancent à tout va des réflexions, des discussions sans aucun lien apparent les unes entre les autres.

Et pourtant, toutes ces propositions relèvent d'une cohérence sans faille : la casse du service public et en particulier celui de l'éducation. Certains pourront me dire que ce n'est encore qu'une élucubration de syndicaliste mais les faits sont là. Toutes les propositions n'ont qu'un seul fond : la réduction des dépenses publiques. Il n'est pas une discussion qui ne se passe sans cette trame de fond. Alors dans ces conditions, on monte les citoyens les uns contre les autres pour passer en force toutes les promesses présidentielles en faisant croire aux gens qu'ils y trouveront leur compte. On explique que le socle commun et tous ses dérivés sont la solution que l'Éducation Nationale attendait depuis des décennies, que cette fois c'est la bonne et qu'il faut se rendre à l'évidence... En attendant, les difficultés de l'école sont réelles et ce n'est pas d'emplâtres sur des jambes de bois dont ont besoin nos élèves.

Prenons juste l'exemple des samedis matins libérés. Sans revenir sur la forme maintes fois dénoncée, le Ministre nous propose aujourd'hui de discuter de la manière dont les écoles vont organiser ce temps de deux heures devant les élèves en difficulté, ni plus ni moins. Bien sûr, le SNUipp a plusieurs revendications : réduction du temps de travail des enseignants, transformation de l'école : plus de maîtres que de classes, travail d'équipe... bien sûr, cette mesure du Ministre était une occasion de faire aboutir une partie de nos revendications mais la discussion qu'il nous propose n'est pas celle-là. Pour autant, nous devons nous battre pour faire entendre notre projet sur l'école. Et au bout du compte, si ces deux heures pouvaient être une prise en compte du temps que nous passons en dehors du temps scolaire : PPS, PAI, PPRE, concertations, rencontres avec les parents, ce serait déjà une avancée. Parce qu'après tout, ce temps là est bien consacré aux élèves en difficulté. Le SNUipp lancera une campagne de consultation auprès de la profession sur tous ces sujets.

G. C.

Audience du mercredi 12 décembre.

L'inspecteur d'académie a reçu en audience le SNUipp 05 en présence de Michèle EVESQUE (Secrétaire Générale) et de Sandrine ADAM (IENA). Etaient présents pour le SNUipp : Catherine DENIS, Christophe MATHIEU, Bernard HODOUL et Geoffroy CHEVALIER.

- Règlement départemental type :

L'IA nous a proposé un groupe de travail sur cette question le 18 janvier 2008 juste avant la CAPD qui traitera des promotions.

L'objectif de ce temps de travail est de toiletter le document existant depuis 2000 pour la rentrée prochaine.

- Organisation de la carte scolaire dans le contexte électoral :

Le SNUipp a rappelé son indignation de voir la carte scolaire reportée après les élections municipales.

L'IA n'a pas commenté cette décision du ministre, bien sûr, mais s'est dit rassuré de disposer de temps de travail supplémentaire pour pouvoir mener à bien son projet de carte scolaire. Il nous a expliqué que les décisions qu'il prendrait serviraient à valoriser les moyens du département, à donner une cohérence à la carte scolaire et par là même à défendre les moyens départementaux auprès du Recteur. Les postes qui seraient supprimés serviraient, par exemple, à abonder les moyens en remplacement et notamment en formation continue. En somme, l'effort consenti par les élus et par les enseignants serait reversé au bénéfice de l'école en général et des élèves en particulier, où les acteurs pourraient y trouver pleinement leur compte dans la conduite d'une politique qualitative en faveur de l'école : lecture, langue vivante, sciences, formation... Tout un programme !

- Autorisations d'absence :

La gestion des autorisations d'absence reste la même : les collègues formulent leur demande auprès de leur IEN de circonscription qui émet un avis et les demandes sont toutes traitées à l'inspection académique.

Il est recommandé d'explicitier au maximum la nature de la demande. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le SNUipp.

- Heures péri-éducatives :

Nous avons rappelé que nous souhaitons avoir le bilan annuel de l'attribution de ces heures afin de vérifier l'équité de leur utilisation dans toutes les circonscriptions. Pour l'année écoulée, les heures ont été utilisées conformément à la circulaire départementale. 2662 heures ont été consommées.

- Enseignement des langues vivantes : anglais... et provençal alpin :

L'IA veut faire de l'enseignement des langues vivantes une des priorités départementales. Pour cela il est en train d'élaborer une carte des langues sur le département. L'objectif est d'avoir une continuité entre l'école et le collège de son secteur.

Dès l'année prochaine, le plan de formation continue fera une large place à la formation des enseignants en la matière. L'IA n'est pas opposé au rétablissement de l'habilitation en langue vivante en lien avec la formation continue.

Cependant, il attend des équipes qu'elles s'organisent pour que l'enseignement des langues soit assuré dans les écoles conformément aux programmes. Pour cela, il faudra que les équipes s'entendent notamment en ce qui concerne le décloisonnement. Sans quoi, l'IA envisage de créer des postes fléchés en langue. Le SNUipp rappelle qu'il est opposé aux postes fléchés parce que ce sont des postes à profil supplémentaires qui échappent aux règles du mouvement (barèmes).

En ce qui concerne le provençal alpin, l'IA est attentif à cette question et envisage pour l'instant d'étudier la mise en place de cet enseignement dans les écoles du secteur du collège Fontreynne où il existe en sixième. Il faut que les collègues intéressés se manifestent auprès de l'administration. Une formation n'est pas exclue en cas de besoin.

- Indemnités ZEP et ISSR sur les postes fractionnés :

Le SNUipp a dénoncé la méthode employée par l'administration : dans l'attente d'une circulaire sur cette question, les indemnités ne sont pas versées aux collègues concernés.

En ce qui concerne l'indemnité ZEP, cela concerne uniquement les PE2 en stage filé dans les écoles situées en ZEP. Jusqu'à présent cet indemnité était versée. Or, cette année ce n'est plus le cas pour l'instant parce que les IA ou le Recteur viennent de se rendre compte qu'il existait un flou juridique sur cette question.

Pour les postes fractionnés, là aussi, la jurisprudence ne va pas dans un sens favorable aux collègues.

Le SNUipp a décidé de lancer une pétition sur cette question au niveau académique et envisage de rencontrer le Recteur. Nous n'acceptons pas que sous prétexte d'une future loi qui tarde à venir, les collègues soient pénalisés. Le SNUipp demande que dans l'attente d'un quelconque nouveau décret les indemnités soient versées telles qu'elles l'étaient précédemment.

- Conséquences de la mise en place de la NGM (nouvelle gestion des moyens) sur les règles départementales :

Dès le mois de janvier de nouveaux outils informatiques de gestion des personnels vont être mis en place partout en France. Pour l'instant, c'est le flou complet mais nous craignons que cet outil très contraignant mette à mal les règles départementales notamment en ce qui concerne le mouvement. Si nous pouvons entendre qu'il est légitime d'harmoniser les pratiques entre les départements il est important que les départements puissent conserver leurs particularités historiques, géographiques, sociologiques... Sans compter que s'il n'y a plus besoin de discuter de quoi que ce soit dans les départements, les inspections académiques risquent bien de disparaître.

- Permutations informatisées 2007/2008, la question des 500 points :

Désormais, l'étude des barèmes et l'attribution des 500 points de bonification se feront au niveau départemental et non plus en CAPN. L'attribution des 500 points ne concernera plus que les collègues en situation de handicap.

- État du recrutement des AVS et EVS :

A la rentrée 2007, 30 supports d'AVSI sont attribués au département.

A la date d'aujourd'hui, il reste 4,5 supports à attribuer en cas de besoin.

En ce qui concerne les EVS, 54 recrutements ont été effectués. A partir de janvier, il ne sera plus possible de remplacer les postes vacants. Les contrats se terminent le 30 juin 2008 et il n'est pas envisagé de reconduire le dispositif.

- Mission des conseillers pédagogiques :

Nous avons rappelé qu'il n'était pas dans les missions des conseillers pédagogiques de suivre et de participer à la validation des PE2. Cette mission revient aux PIUFM, PEIMF et aux inspecteurs. En effet, les CP ne perçoivent pas l'indemnité qui correspond à cette mission contrairement aux PEIMF. Dans plusieurs départements, les IUFM et les IA ont essayé de passer en force sur cette question. C'est d'autant plus incohérent que les CP se battent depuis plusieurs années pour que leurs missions soient clarifiées et reconnues. A noter que ces dernières années, le temps de suivi des T1 et des T2 s'est accru considérablement.

L'IA a répondu qu'il aborderait cette question en conseil d'IEN surtout que cette année les règles changent encore puisque les PE2 devront avoir une inspection avant leur deuxième stage en responsabilité. Affaire à suivre.

G. C. et B. H.



SNUIPP 04 SNUIPP 05 SNUIPP 13 SNUIPP 84

LETTRE - PÉTITION

Indemnisation des personnels mis sur les postes fractionnés

Monsieur le Recteur,

Dans tous les départements de l'académie d'Aix-Marseille, le paiement de l'ISSR (Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement) pour les postes fractionnés a été supprimé à la rentrée 2007 pour la quasi totalité des personnels.

Rien ne justifie cette régression.

Nous exigeons le rétablissement des indemnités pour tous à compter du 1^{er} septembre 2007 selon les règles appliquées jusqu'alors.

Recevez, monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Nom et prénom

École

Signature

Samedi matin**Séance de travail du 6 décembre**

La troisième séance de discussions sur le protocole de discussions sur les conséquences de la suppression du samedi matin a eu lieu jeudi 6 décembre 2007 entre le ministère et les représentants du SNUipp, du SE et du SGEN. Le ministère était représenté par M. Duvoye, secrétaire général du ministère de l'Éducation Nationale et M. Nembrini, directeur de la DGESCO, des représentants de la direction générale des ressources humaines et de la direction des affaires financières.

Le ministère avait proposé un programme de travail (lire ci-dessous) établi à partir des deux réunions précédentes et du protocole de discussion.

Le SNUipp a rappelé le contexte de cette discussion : restrictions budgétaires sans précédent et participation importante des enseignants du premier degré à la journée de grève du 20 novembre. Les enseignants des écoles attendent des réponses à leurs demandes en matières de rémunération, de création d'emploi et de mesures qui permettent d'améliorer la prise en charges des élèves en difficulté et la prise en compte des besoins en matière de temps pour un meilleur fonctionnement des écoles. Ce contexte budgétaire pèse lourd sur les discussions engagées.

Le SNUipp a également rappelé que la difficulté scolaire devait relever d'une prise en charge individuelle pendant le temps de classe et collective par l'équipe, qu'elle doit être d'abord pensée sur le temps des apprentissages au sein de la classe. Cette prise en charge collective au sein de l'école doit s'appuyer sur les RASED. Il a insisté sur la nécessité de mettre en place des fonctionnements avec « plus de maîtres que de classes », la possibilité de travailler par groupe, de doubler les classes pour certaines séquences. Le SNUipp a souligné l'accroissement des missions des enseignants : équipes éducatives, réunions avec les parents, PAI, conseil des maîtres, PPRE, évaluation, ... qui doivent être reconstruits dans le temps de service et nécessitent d'aller vers l'attribution de 3 heures de concertation sur le temps de service.

La discussion a porté sur trois points :**- La conception de l'aide aux élèves rencontrant des difficultés:**

Le ministère précise que la priorité d'utilisa-

tion des heures libérées sera « d'agir devant les élèves ». Il propose que le modèle de « la démarche du PPRE » soit un moyen pour inclure des temps hors présence des élèves. Les organisations syndicales sont intervenues de manière convergente pour faire reconnaître la possibilité pour les équipes d'utiliser également ces deux heures pour des tâches déjà assumées en dehors du temps de service actuel (mise en place d'organisation particulières sur les 24 heures hebdomadaires dans le cadre d'échanges de services, plus de maîtres que de classes, rencontres des parents, équipes éducatives, réflexions collectives sur les difficultés, etc...).

Le ministère (cabinet et DGESCO) insiste pour que soient discutées ensemble les deux heures dégagées et la 27ème heure (conseil d'école, animation pédagogique, conseil des maîtres). Il indique que l'utilisation de ces deux heures passera par « une solution pour les élèves rencontrant des difficultés ». Pour le SNUipp, la discussion sur le temps de concertation et de prise en compte des charges de travail doit porter sur les deux heures libérées et ne peut se limiter à la mise en place du PPRE.

- les modalités d'identification des élèves rencontrant des difficultés : qui et comment ?

Les organisations syndicales considèrent que l'identification est du ressort du maître de la classe et du conseil des maîtres avec l'aide des personnels du Rased. Même si les enseignants ont besoin d'outils afin d'harmoniser leurs pratiques, les évaluations nationales ne constituent pas le seul moyen de détecter les difficultés. Les équipes peuvent utiliser les instruments déjà élaborés dans les écoles. La prévention est une question essentielle.

- les modalités de prise en charge :

Le texte du ministère prévoit notamment une répartition de 2 fois deux heures, 4 fois ½ heure, le soir, pendant la pause méridienne Le ministère insiste sur l'importance de la mesure et celle de présenter un dispositif d'aide aux élèves en difficulté.

Les organisations syndicales font part du besoin d'un dispositif qui laisse une souplesse aux écoles tout en prévoyant un cadre national compte-tenu des contextes extrêmement différents (taille, quartier, mat/elem). Elles estiment que le dispositif doit comprendre une palette large : temps de réunion, temps de préparation, apport complémentaire au temps de classe (discussion, relation avec les parents, ...) échange de services, organisations particu-

lières. Il est pointé l'impossibilité d'ajouter une heure de « soutien » après une journée de classe avec le risque de stigmatisation des élèves concernés tout en alourdissant leur journée scolaire.

Le ministère précise qu'un système de répartition par volume horaire (comme pour la 27ème heure) n'est pas souhaitable, qu'une régulation au niveau de la circonscription doit permettre de mieux dialoguer avec les parents d'élèves, que les propositions du texte sont indicatives et qu'un élève n'a pas obligatoirement besoin de deux heures de soutien dans la semaine.

De nombreuses difficultés organisationnelles vont se poser (zone rurale, ramassage scolaire, nombre d'élèves en situation difficile, maternelle...), qui rendent peu crédible la mise en place d'un dispositif de deux heures de soutien après la classe ou pendant la pose méridienne. Pour le Ministère, « la démarche des PPRE » permet de prendre en compte à la fois les dispositifs que l'on pourra offrir aux enfants qui rencontrent des difficultés et les tâches supplémentaires des enseignants pour penser ces dispositifs. Pour autant, cela ne pourra pas être la solution partout : le PPRE n'existe pas en maternelle, il ne correspond pas aux actions de prévention ou de « traitement immédiat » d'une difficulté révélée... Pour le SNUipp le PPRE n'est pas la solution miracle aux difficultés scolaires, on ne peut pas laisser croire aux familles que ce dispositif règlera toutes les situations. Le SNUipp insiste sur la nécessité de ne pas remettre en cause les dispositifs actuels d'aide aux élèves en difficulté et de formation continue comme le prévoit le protocole.

La réunion du jeudi 13 décembre traitera :

- de la situation de l'école maternelle
- d'un premier texte de cadrage présenté par le ministère sur l'utilisation des deux heures
- des questions juridiques liées à la question de l'obligation scolaire (24h pour tous + des heures pour certains ?), sur les obligations de service des enseignants (décret de 91).
- de l'organisation des 24 heures d'enseignement sur 4 jours ou 5 jours (mercredi matin)

Les prochaines réunions auront pour thème l'articulation avec les dispositifs existants, le renforcement de certaines missions des enseignants, l'équilibre entre ces missions au sein des 108 heures.

Pour mieux d'école, du temps monsieur le Ministre !



Enseignants des écoles, nous travaillons quotidiennement à la réussite des élèves. Nous nous efforçons d'être attentifs à chacun d'eux, de prévenir les difficultés, d'éviter qu'ils rencontrent des situations d'échec.

Pourtant, 15 % des élèves sont en difficulté à l'issue de l'école élémentaire. C'est insupportable.

Le métier que nous exerçons a toujours été exigeant. Il est devenu au fil du temps plus complexe. Il requiert davantage de formation, de temps, de travail en équipe, plus de maîtres que de classes, un allègement des effectifs dans les classes.

Au cours des dernières années, les exigences éducatives sont devenues de plus en plus fortes, mais les conditions d'exercice de notre métier n'ont pas évolué (26 h +1 h). Nos missions se sont considérablement développées et accompagnées d'une augmentation de la charge de travail.

Suite à la suppression du samedi matin libérant 2 heures, des discussions vont s'ouvrir. monsieur le Ministre, vous affichez que ce temps devra être consacré à la prise en charge des élèves en difficulté.

La réussite de tous nécessite que les enseignants aient les moyens d'élaborer des réponses adaptées à la diversité de la difficulté scolaire. Les nombreuses missions leur incombant doivent être également reconnues en dégageant du temps institutionnel à cet effet (équipes éducatives, rencontre avec les familles, réunions d'équipe pluriprofessionnelle notamment avec le Rased, le référent handicap, partenariats, ...)

Nous demandons que cela se traduise, dès à présent par :

- Un allègement des effectifs de classe
- 3 heures de concertation hebdomadaires incluses sur le temps de service
- Plus de maîtres que de classes
- La prise en compte des nouvelles tâches dans un temps de service allégé

Recevez, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Nom et Prénom

École

Signature

Communiqué de presse

Service minimum d'accueil : Non à la remise en cause du droit de grève.

Le ministre X. Darcos vient d'annoncer sa volonté d'instaurer un service minimum dans les écoles, notamment organisé par les municipalités. Le ministre cherche à limiter la portée du droit de grève.

Actuellement, il est possible pour les municipalités d'assurer un service d'accueil lorsque les enseignants d'une école sont en grève.

S'agit-il pour le ministre d'imposer cette obligation à toutes les collectivités territoriales ? De restreindre le droit de grève des enseignants ?

Le SNUipp s'opposera à toute remise en cause du droit de grève des enseignants des écoles. L'annonce du financement des dispositifs d'accueil municipaux par les retenues de salaire des enseignants grévistes constituerait un véritable détournement de fonds !

Le SNUipp rappelle que le recours à la grève s'effectue toujours pour des raisons d'avenir et d'efficacité du service public d'Éducation, dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Plutôt que d'un service d'accueil minimum les jours de grève, le ministre serait bien inspiré d'assurer un service public d'éducation maximum toute l'année. Cela nécessite une toute autre logique budgétaire que la suppression de milliers de postes dans l'éducation.

Paris, le 11 décembre 2007

REPORT de la CARTE SCOLAIRE :

Le ministère a-t-il peur des conséquences du budget 2008 ?

Le ministère a confirmé qu'il avait donné des consignes pour reporter les opérations de carte scolaire préparant la rentrée 2008 au-delà des élections municipales.

En l'état, le budget 2008 ne permet pas de faire face à la hausse des effectifs (35.800 élèves supplémentaires pour 700 postes, soit 1 poste pour 50 élèves), à une meilleure prise en charge des élèves en diffi-

culté et se traduira par des fermetures de classes, des effectifs surchargés, l'absence de moyens nouveaux pour la formation des enseignants et le remplacement.

Le gouvernement souhaite apparemment éviter d'assumer les conséquences des choix budgétaires effectués au plan national.

Le SNUipp dénonce cette mesure qui instrumentaliserait à des fins politiques le service public d'Éducation Nationale.

De plus, le report de la préparation de la rentrée 2008 fragilisera la préparation pédagogique de la rentrée 2008 et risque de

reporter les affectations de nombreux collègues alors que les lourdes modifications annoncées par le ministre de l'Éducation Nationale impliqueront une réorganisation importante du fonctionnement des écoles.

C'est pourquoi le SNUipp demande que les calendriers de préparation de la rentrée scolaire soient respectés et établis dans l'intérêt des élèves, notamment ceux qui connaissent le plus de difficulté et du fonctionnement des écoles plutôt que des préoccupations électorales.

Paris, le 9 décembre 2007

Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

La réussite de la grève et des manifestations du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à réviser sa copie et à accepter le principe d'une négociation portant sur les salaires et rémunérations dans la Fonction publique. Cela tranche avec la déclaration unilatérale du Ministre le 26 octobre dernier.

Lors de la réunion du 3 décembre 2007, Eric WOERTH a procédé à différentes annonces :

- ouverture de négociations sur ce thème dès le 17 décembre,
- acceptation du principe de discussions sur la grille indiciaire, reconnaissant son écri-

sement,
- acceptation du principe d'une négociation annuelle sur les salaires dans la fonction publique avec une première réunion au printemps 2008 pour les rémunérations 2009.

Par ailleurs, le Ministre convient de la nécessité, dans le cadre de mesures générales, d'augmenter la valeur du point d'indice.

Les organisations syndicales signataires prennent acte de ces annonces mais entendent maintenir la pression pour obtenir dès le 17 décembre, des réponses sur les points suivants :

- maintien du pouvoir d'achat par des mesures générales, passant par la revalorisation du point d'indice, et ce, dès le 1^{er} janvier 2008 ;
- prise en compte du passif des années antérieures ;

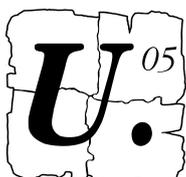
- reconstruction et revalorisation de la grille indiciaire.

S'agissant des heures supplémentaires et des mesures éventuelles sur le compte épargne temps, les organisations syndicales signataires rappellent leur volonté de les traiter en dehors du sujet « pouvoir d'achat ».

Enfin, la question de l'emploi public reste, pour elles, pleinement d'actualité.

Les organisations signataires apprécieront les réponses ou l'absence de réponses et arrêteront le principe d'une nouvelle rencontre intersyndicale à l'issue de cette première réunion de négociation.

Le 3 décembre 2007



N'attendez pas, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.